

LES JOURNÉES DE MAI-JUIN 1788 A RENNES

vues par un royaliste

Les édits de mai 1788 qui réduisaient sévèrement les attributions des parlements et les privaient de leur prétendu « droit » de remontrances, soulevèrent en Bretagne, et particulièrement à Rennes, un tollé de protestations. L'agitation qui en résulta et les péripéties par lesquelles elle passa sont narrées dans un écrit contemporain, tout bouillant d'émotion, le *Précis historique* (1). C'est une source très abondante qui a été largement utilisée par mon père dans le récit impartial qu'il a donné de ces événements au tome I des *Origines de la Révolution en Bretagne* (2).

Voici maintenant que nous arrive un texte d'un esprit tout différent et qui a cette originalité de nous présenter des faits déjà connus sous un jour nouveau, tels que les voyait un serviteur loyal de la royauté, aux yeux duquel les opposants rennais n'étaient que d'inconscients trublions (3).

Cette lettre dont la « tendance » est si intéressante, pose un très grave problème. Je ne fais pas ici allusion à sa forme singulière : commencée comme une épître, elle se

(1) *Précis historique de ce qui s'est passé à Rennes depuis l'arrivée de M. le comte de Thiard, commandant en Bretagne*. A Rennes, aux dépens de la Province de Bretagne, 1788, in-16.

(2) Paris, Perrin, 1885, 2 vol. in-12.

(3) Ce document figure aux archives d'Ille-et-Vilaine sous la cote 5 Ff 76. Il a été versé par les soins de M. Béguin, directeur des Archives d'Indre-et-Loire. Lecture en a été faite à la Société archéologique par M. H.-F. Buffet.

continue comme un journal racontant les incidents au fur et à mesure qu'ils se déroulèrent devant un témoin, depuis le 30 mai jusqu'au 6 juin. Ce qui m'intrigue davantage, c'est le demi-jour qui plane sur la personne du destinataire et l'obscurité complète qui enveloppe celle de l'expéditeur. En effet, la lettre n'est pas signée, elle s'interrompt brusquement sans aucune formule de conclusion, ce qui laisse à penser qu'elle n'a pas été envoyée.

Seul le premier paragraphe nous donne de maigres précisions, bonnes à recueillir, sur les deux correspondants. Le destinataire est nommé : c'est M. de Menou. Il est marié, car M^{me} de Menou paraît aussi dans ces premières lignes. Elle est vivante. Quant à l'auteur de la missive, il est à la fois cousin et filleul de celui à qui il écrit.

Essayons d'identifier ces personnages. Je présente à ce sujet une hypothèse qui s'appuie sur des recueils généalogiques que je sais faillibles, mais cette hypothèse m'a séduit, car elle est fort éclairante (4).

Commençons par enrichir notre documentation sur M. de Menou, dont la famille a rayonné en de multiples branches. Celui qui nous occupe est, je crois, Louis-Joseph de Menou, baron de Pontchâteau. Il appartenait à la branche bretonne de la famille de Menou qui, par ailleurs, était tourangelle. C'est à la branche aînée qu'appartenait son membre le plus fameux, le général Abdallah Menou qui, avant de se convertir à l'Islam, à la tête de l'armée d'Égypte, avait été député de la noblesse de Touraine aux États généraux.

Le père de Louis-Joseph de Menou, portant les mêmes prénoms, descendait d'une branche cadette. Il était, en 1721, lieutenant de Roi des ville et château de Nantes. L'année suivante, il s'y mariait avec Louise-Marie de Charitte, acquit la baronnie de Pontchâteau en 1743 et mourut à Nantes en 1754 où sa femme était décédée auparavant dès 1736.

(4) Ces compilations sont connues : *Dictionnaire de la noblesse de La Chenaye-Desbois*, *Dictionnaire des familles françaises*, de Chaix d'Est-Ange, continuation à *l'Histoire généalogique* du P. Anselme, par Potier de Courcy, *Bio-bibliographie* de R. Kerviler, *Filiations bretonnes*, de Frotier de La Messelière, etc.

Leur fils aîné, celui qui motive ces détails, naquit probablement en 1723 et fut, comme son père, officier de carrière, lieutenant de Roi des ville et château de Nantes, baron de Pontchâteau et mari d'une Nantaise, Bonne-Emilie Cochon de Maurepas. On remarquera leurs attaches nantaises qui contribuaient certes à les rendre indépendants des accès de fièvre rennais.

Tous les deux vivaient en 1788. M. de Menou incarcéré à Paris dans la prison de la Force, y mourut le 23 janvier 1794 (4 pluviôse II). M^{me} de Menou lui survécut jusqu'au 2 juillet 1801 (13 messidor IX).

La généalogie des Menou conduit vers celui que je crois pouvoir désigner comme l'auteur de la lettre publiée ci-dessous. En effet, Augustine-Marie de Menou épousa, en 1751, Louis-Théodore Andrault de Langeron. C'est le fils de Louis-Théodore que je soupçonne d'être l'objet de mes recherches. Mais cela demande quelques détails.

Comme les Menou, les Andrault de Langeron étaient des Bretons d'adoption. Joseph Andrault de Langeron fut fixé en Bretagne par son mariage, en 1684, avec la fille et héritière de Jean-François du Gouray, marquis de la Coste, lieutenant de Roi des évêchés de Basse-Bretagne. Son fils aîné, Louis-Théodore de Langeron, marquis de la Coste, épousa en premières noces, en 1751, comme nous l'avons dit, Marie-Augustine de Menou.

Il est vrai que celle-ci mourut sans enfant dès 1760. Mais en 1761, Louis-Théodore se remaria avec une nièce de sa première femme, Marie-Anne-Louise de Damas, fille de Marie-Louise de Menou (5).

Cette seconde femme mourut à 23 ans, au mois de février 1763, mais en janvier précédent, lui était né un fils, Alexandre-Louis qui, par sa mère, se trouvait descendre des Menou et, par conséquent, cousin de Louis-Joseph de

(5) Marie-Louise de Menou était sœur d'Augustine-Marie de Menou, première femme de Louis-Théodore Andrault de Langeron. La parenté qui unissait ces deux dames aux Menou de Pontchâteau était éloignée. Il faut remonter de quatre degrés et jusqu'au milieu du xvi^e siècle pour rencontrer deux frères, Jean de Menou de qui descendent les Menou-Pontchâteau et François de Menou-Charnizay, dont le fils fut le trisaïeul des deux sœurs susdites.

Menou, lequel plus âgé que lui de quarante ans, a pu être son parrain.

Chez les Langeron comme chez les Menou, la prédilection pour la carrière militaire jointe au fait qu'ils n'étaient pas profondément enracinés en Bretagne, suffit amplement à expliquer leur dévouement à la cause royale et leur répulsion pour les manifestations passionnées des Rennais.

Alexandre-Louis Andrault de Langeron s'est acquis une notoriété qui lui vaut de figurer dans les dictionnaires biographiques. Il prit part, en 1782, à la guerre d'Amérique. Officier de carrière, il était en 1788 colonel surnuméraire au régiment d'Armagnac. Dès la même année, il chercha un emploi à l'étranger et finalement, en 1790, entra au service de l'impératrice de Russie. Il a raconté ses campagnes et son récit a été imprimé (6). Il est mort à Odessa en 1831. Il faut se garder de le confondre avec un de ses parents assez éloigné, Alexandre-Nicolas-Claude-Hector Andrault de Langeron, dont le *curriculum vitae* s'est déroulé en grande partie dans notre province où il a rempli des charges considérables. Ses états de service sont énoncés en détail par lui-même dans une requête que conserve la bibliothèque municipale de Nantes (manuscrit 1963). Entré au service dans un régiment d'infanterie en 1747, il était maréchal de camp depuis 1770 lorsque le roi l'appela, le 18 septembre 1776, à Brest. « Il y était chargé, non seulement du détail de la division mais encore des grands travaux des fortifications de Brest et de Saint-Malo (7), de l'inspection des troupes, de tout ce qui était relatif aux embarquements et débarquements des troupes, comme de tout ce qui était mixte entre les départements de la guerre et de la marine. » Le 1^{er} janvier 1784, il fut promu lieutenant général des armées du roi en conservant ses fonctions

(6) Voir la *Biographie universelle* de Michaud, t. XXIII, p. 1760, Léonce Pingaud a publié en 1895 le journal de ce général sur l'*Invasion* de 1792-1794, et M. L.-G. Fabry a édité en 1902 ses *Mémoires* sur la campagne de 1812 (Publications de la Société d'histoire contemporaine, nos 10 et 28). La publication de Pingaud contient une biographie et un portrait de ce personnage.

(7) M. René Richelot a publié un mémoire de lui sur les défenses de Saint-Malo dans le Bulletin de la Société archéologique, t. LXXII, 1960, p. 88.

précédentes qu'il exerça jusqu'au 1^{er} avril 1788. Le 20 juillet de cette même année, il fut nommé commandant en second de la province de Bretagne, fonctions qui faisaient de lui le collaborateur le plus proche du comte de Thiard, commandant en chef.

Dans des lettres adressées à ce Langeron, Saint-Germain, ministre de la guerre, et le maréchal de Ségur l'appellent *Comte* de Langeron. Le premier, écrivant le 18 septembre 1776, lui dit qu'il se trouvera « sous le commandement de M. le marquis de Langeron, lieutenant général des armées du roi ». Je ne saurais dire si le « marquis » de Langeron était son frère aîné Charles-Claude, marquis de Maulévrier-Langeron, lieutenant général depuis 1762, ou son cousin éloigné Louis-Théodore de Langeron, marquis de la Coste, lieutenant général en 1744, puis commandant en chef de la province de Guyenne. Je suis porté à opter pour le premier des deux.

Il est temps de revenir à notre missive pour produire un dernier argument en faveur de l'identification des personnes qu'elle relie et de leur état d'âme en 1788, c'est la proche parenté qui unissait Alexandre-Louis Andrault de Langeron au commandant en chef de la province. Langeron était en effet cousin germain du comte de Thiard. Car celui-ci avait pour mère Sylvie-Angélique Andrault de Langeron, sœur de Louis-Théodore, père de notre héros.

Tous ces renseignements convergent et classent nettement l'auteur et le destinataire de l'intéressante lettre que nous publions dans le camp opposé à celui des magistrats du Parlement.

Tout ce qui précède était écrit lorsque le zèle du service des archives du département de la Seine m'a procuré l'acte de baptême, extrait des registres de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, concernant celui que j'avais supposé être l'auteur de la lettre publiée ici. Je dois m'incliner devant la réalité : mon hypothèse s'évanouit, car le parrain de mon héros ne fut pas M. de Menou.

On lit en effet dans cet acte du 13 janvier 1763 que Louis-Alexandre, né ce jour, fils de messire Louis-Théodore

Andrault, comte de Langeron, lieutenant général des armées du Roi, et de madame Marie-Thérèse de Damas de Crux, son épouse, demeurant en leur hôtel, rue de Grenelle, a eu pour parrain « très haut et très puissant et très excellent prince monseigneur Louis-Joseph de Bourbon-Condé, prince du sang ; la marraine, très haute et très puissante, très excellente princesse, mademoiselle Elisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, princesse du sang ». Et tous les deux signent avec le père et le vicaire. On remarquera que les prénoms de l'enfant sont empruntés à ceux du parrain et de la marraine. Le parrain était ce prince de Condé qui donna plus tard son nom à l'armée des émigrés. Il était alors âgé de 27 ans et dans tout l'éclat de sa victoire de Johannisberg remportée sur le prince de Brunswick. Quant à la marraine, elle était la propre tante du parrain ; née en 1705, elle décéda le 15 avril 1765.

Ce mercredi 28 [mai 1788] (1)

J'ai reçu votre lettre, mon cher cousin, qui m'a fait le plus grand plaisir. Je vois que vous conservez toujours quelque amitié à votre filleul et que madame de Menou veut bien partager ce sentiment-là. Continuez-le, je vous prie, l'un et l'autre et soyez sûrs que mon cœur y répond de toute sa force.

J'ai attendu quelques jours pour vous écrire, croyant que le tems amèneroit quelque événement ou au moins fourniroit quelques anecdotes dignes de vous intéresser, mais le tems n'a encore rien produit et il règne ici un calme au moins apparent ; il faut espérer que les choses tourneront à bien et qu'on trouvera quelque tempérament propre à concilier les esprits échauffés de cette province.

Vous savez sûrement que les gentilshommes de cette ville et des environs ont fait un mémoire adressé au roi (2) que M. de Thiard (3), après quelques représentations fort honnêtes,

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 5 Ff 76.

(2) Nous nous contenterons de renvoyer à l'ouvrage de Barthélemy Pocquet, *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, t. I, 1885, où l'on trouvera relatés en détail les divers épisodes de ces journées. Sur le mémoire ici visé voir page 117-119. Le texte du mémoire est reproduit dans le *Précis historique*, 2^e partie, p. 91-99.

(3) Commandant en chef de la province depuis mai 1788, Henri-Charles de Thiard était né en 1723. Il devint lieutenant général en 1762. Il mourut guillotiné à Paris, le 26 juillet 1794.

a consenti d'envoyer. Je ne scais au juste ce qu'il contient, mais il paroît que les gens sans passion n'en augurent pas trop bien, et je doute comme eux qu'il produise un bon effet, mais telle est la crédulité des premiers qu'ils se persuadent qu'un écrit de deux pages, vif et éloquent à la vérité, doit changer l'esprit du monarque, culbuter les ministres et faire tomber tout à coup le système de législation proposé ; or, vous sentez qu'il faut un autre concours d'efforts pour opérer une telle révolution.

D'ailleurs, il me semble que ces fiers défenseurs de la sainte liberté ne mettent pas dans leurs procédés la majesté et la décence qu'exige une si belle cause. On rompt sans mesure et sans raison avec tout ce qui tient au Roi ; on se permet des pasquinades, des injures ; on anime le peuple ; on brûle des livres sans formes judiciaires, bientôt on brûlera des effigies. Est-ce la populace qui fait tout cela ? Non, ce sont les honnêtes gens. On peut donc dire qu'en cela les honnêtes gens se rapprochent beaucoup de la canaille.

Ce vendredi 30.

Hier au soir, deux ou trois cents jeunes gens, étudiants ou autres, s'attroupèrent vers minuit dans le dessein, dit-on, d'attaquer la garde du général (4), forcer sa porte et l'insulter jusques chez lui, mais ces dignes patriotes ayant rencontré dans leur chemin un pauvre valet qu'ils prirent pour un espion, se mirent à le bâtonner de la plus rude manière. Ce malheureux appela la garde ; la plus voisine étoit celle du général qui, très prudemment, n'abandonna pas son poste. M. le C^{te} de Thiard ayant été averti envoya chercher la compagnie des grenadiers, mais la bande séditieuse en ayant eu quelque soupçon ne jugea pas à propos de l'attendre et se dispersa après cependant avoir affiché quelques placards et pendu des hommes de paille, vengeance ordinaire du peuple, mais excités ici par des gens d'une autre classe. Au reste, pour mettre fin à toutes ces émotions qui pourroient se renouveler souvent et avoir une fin tragique, M. de Thiard a fait partir cette nuit même trois courriers pour faire arriver ici sur le champ les régimens de Penthievre, Forez et

(4) Le comte de Thiard. Sur cet incident, voir Pocquet, p. 135, 138, 143. Le commandant en chef habitait hôtel de Blossac, rue du Chapitre. On notera qu'il est appelé ici « général », ce qui dévoile la profession militaire de celui qui parle.

Orléans Dragons (5). Il faut espérer qu'avec ce renfort on n'aura plus à craindre et qu'on jouira de quelque tranquillité.

Ce samedi 31.

Hier au soir, le général ayant eu avis qu'il y avoit encore quelque fermentation dans la ville, ordonna que la compagnie des chasseurs se rendit à son hôtel, ce qu'elle fit à 9 heures du soir. Les membres de la commission intermédiaire (6) ayant été prévenus dans la journée de l'arrivée des nouvelles troupes et requis de pourvoir à leur logement, se présentèrent en corps à onze heures du soir, chez M. le comte de Thiard ; cette démarche eut pour objet de lui représenter le peu de motifs apparents pour cette augmentation de garnison, l'impossibilité de l'établir dans la ville et le danger qu'ils prévoyoiient à ce que cette précaution extraordinaire n'irritât davantage les habitans, enfin le refus formel de procéder au casernement. Le général répondit qu'il n'agissoit en cela que par ordre du roi, que ces précautions étoient dictées par la sagesse et qu'un plus grand nombre de troupes en imposant davantage, le bon ordre et la paix seroient plus aisément maintenus, que la classe des citoyens paisibles ne pourroit qu'y gagner, et qu'enfin il ne changeroit rien aux ordres qu'il avait donnés. Sur cela les membres de la commission se retirèrent d'un air très mécontent. Ce matin, deux détachemens, l'un de 600 hommes du régiment de Penhièvre, et l'autre de 500 hommes de celui de Forez, sont arrivés dans cette ville. On a placé cette troupe comme on a pu dans les églises, dans les monastères en attendant qu'on trouve d'autres moyens (7).

Ce dimanche 1^{er} juin.

Hier au soir, les chasseurs des trois régimens s'étant rassemblés pour se traiter entre eux sortirent du cabaret et se répandirent dans les rues en chantant, dansant et se tenant par la main (8). Cette manière joyeuse parut déplaire beaucoup aux habitans qui en témoignèrent assez vivement leur mécontentement. On envoya des officiers pour faire retirer ces soldats et on fit battre la retraite.

(5) Pocquet, p. 135.

(6) Organe financier des Etats dans les intervalles entre les sessions. Sur son rôle ici voir Pocquet, p. 137-139 et le *Précis historique*, p. 112-116, 127-129, etc.

(7) Sur ce casernement, voir Pocquet, p. 142, 148.

(8) Ce détail n'est pas relaté par l'auteur de *Origines*.

Le régiment d'Orléans-Dragons est entré dans cette ville aujourd'hui à une heure et demie (9). Deux compagnies du régiment de Rohan lui ont cédé leur logement et les chevaux ont été placés au manège ; ces deux compagnies n'ayant pu obtenir de logement de la commission, l'une s'est repliée sur le reste du régiment et l'autre a été s'établir au palais (10) jusqu'à nouvel ordre. Les officiers du régiment de Rohan ont traité aujourd'hui ceux des trois autres régimens.

Ce lundi 2 juin (11).

A deux heures du matin, quatre piquets ont été commandés et envoyés chez M. le comte de Thiard. Le grand prévôt de la maréchaussée (12) a été mandé en même temps. On lui a remis des lettres de cachet pour les membres du parlement. Il a parti sur le champ pour aller les distribuer sous l'escorte de vingt grenadiers et dragons. A trois heures et demie, les compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garnison ont pris les armes et se sont rendues aux postes qui leur étoient assignés. A sept heures, M. le comte de Thiard ayant appris que le grand prévôt n'avoit trouvé chez eux que deux ou trois des membres du parlement à qui il devoit remettre des lettres et qu'ils s'étoient assemblés en corps chez M. le président de Cuillé (13), envoya des détachemens pour garder les portes de cet hôtel qui eurent ordre de n'en laisser sortir personne. Ce mouvement ayant échauffé la tête de quelques gentilshommes et autres qui crioient et menaçoient beaucoup, on fit venir à la porte de l'hôtel de Cuillé où se passait le tapage la compagnie des chasseurs de Rohan. Bientôt une grande foule du peuple arriva dans cet endroit. Messieurs du parlement prévoyant le danger de cette émeute firent descendre M^{rs} les gens du Roy (14) qui, par les exhortations, les prières et tout ce qu'ils purent employer, parvinrent à calmer le peuple et dissiper la foule. Pendant ce

(9) Voir Pocquet, p. 151.

(10) *Ibid.*, p. 146.

(11) Relation de cette journée dans la 2^e partie du *Précis*, p. 145, sqq., et Pocquet, p. 156, etc.

(12) Picquet de Melesse, de la même famille que les Picquet de Montreuil et Picquet de la Motte.

(13) Sur le président de Farcy de Cuillé, voir la notice de F. Saulnier dans *le Parlement de Bretagne*, t. I, p. 341, n. 437. L'hôtel de Cuillé existe encore à Rennes, 2, contour de la Motte.

(14) Le procureur général étoit le marquis de Caradeuc, fils de La Chalotais, les avocats généraux étoient Saturnin du Bourgblanc et Hippolyte Loz de Beaucours.

tems là, le reste de la garnison avoit pris les armes et chaque régiment étoit assemblé sur les places indiquées. Le grand prévôt ayant eu ordre alors de porter à messieurs assemblés leurs lettres de cachet, se présenta à la porte de l'hôtel de Cuillé qu'on refusa de lui ouvrir à moins qu'il ne fût porteur d'un ordre exprès de M. le comte de Thiard. Il fallut envoyer chercher cet ordre, mais dans cet intervalle, le grand prévôt excédé de lassitude et de chagrin d'une telle commission, s'en trouva incommodé au point qu'il fallut le faire reconduire chez lui. Le général fut obligé de nommer un brigadier pour le remplacer. Tous ces incidens employèrent une grande partie de la journée pendant laquelle MM. du parlement ont envoyé différentes députations à M. le comte de Thiard. Le peuple toujours ameuté passoit et repassoit fréquemment devant la porte de l'hôtel de Cuillé, criant : « Vive le parlement ! » et injuriant les troupes qui, cependant, n'ont pas cessé de témoigner la plus grande douceur. Enfin, à cinq heures du soir, le brigadier de la maréchaussée fut introduit seul à l'hôtel de Cuillé. Les troupes eurent ordre de rentrer dans leurs quartiers et messieurs du Parlement restèrent en liberté et ne sortirent de cet hôtel que vers huit heures.

Ce mardi 3 juin.

Ce matin, de très bonne heure, des cavaliers de la maréchaussée, escortés chacun d'un piquet de 30 hommes, ont été distribuer des lettres de cachet à M^{rs} du parlement qui ne les avoient pas reçues hier au soir. Cette tournée s'est passée fort tranquillement. On croit que la plus grande partie de ces messieurs obéiront aux ordres du Roy. Si le motif du bien public les anime, ils prendront surement ce parti qui évitera des éclats fâcheux. Leur assemblée d'aujourd'hui n'a fini qu'à 4 heures.

Un gentilhomme de cette ville croyant avoir été insulté dans la journée d'hier par le comte d'Hervilly (15), colonel du régiment de Rohan, a été ce matin chez lui lui en demander raison. Ils se sont portés sur le pré et cette affaire dans laquelle les deux adversaires ont montré beaucoup de bravoure a fait surtout infiniment d'honneur à M. d'Hervilly par les procédés généreux qu'il y a mis.

MM. les gentilshommes commençant à reconnoître ceux qu'en

(15) Sur le colonel d'Hervilly, l'un des chefs de l'armée des émigrés dans le débarquement de Quiberon en 1795, voir l'article donné aux Annales de Bretagne par A. de Curzon sur le *Camp-Volant de Bretagne* de 1790 (t. LXVI, n. 3, 1959, p. 287). Voir Pocquet, p. 204, sur les circonstances de ce duel.

général le régiment de Rohan n'a cessé d'avoir envers le peuple depuis le commencement de cette affaire, ont fait aujourd'hui aux officiers un accueil plus gracieux. Il faut espérer que la concorde ne tardera pas à se rétablir.

Ce mercredi 4 juin.

Hier au soir et ce matin, on a encore distribué des lettres de cachet et l'on a placé des sentinelles chez MM. du parlement qui ne sont point encore partis. On dit aujourd'hui que le Mémoire des gentilshommes a été brûlé à la cour avant d'être décacheté.

Malgré l'apparence de concorde qui paroisoit se rétablir hier entre la noblesse et la garnison, la scission (16) s'est déclarée de nouveau ; on ignore par quel motif. Le régiment d'Orléans Dragons, logé trop à l'étroit dans la ville, campe ce soir au champ de Montmorin (17).

Ce vendredi 6.

Tout est calme depuis deux jours. On a reçu des lettres qui annoncent, dit-on, des modifications aux nouvelles lois (18). Cependant, on a l'avis certain qu'il arrive de nouvelles troupes dans cette province. On nomme déjà les deux régimens qui viennent augmenter la garnison de Rennes et qui y arriveront le 21. C'est, dit-on, ceux de Poitou et de Rouergue. M. l'évêque de Rennes (19), ayant reçu hier ordre de se rendre à la cour pour procéder à l'arrangement des affaires de cette province, est parti hier au soir. On a arrêté cette nuit et conduit à la maison de force un homme qui, lundi dernier, crioit au milieu du peuple : « Point de parlement, point de Roi ! »

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

(16) On appelloit ainsi la mise en quarantaine des officiers du roi par les magistrats et les gentilshommes de la ville.

(17) L'actuel Champ de Mars.

(18) La chute de Loménie de Brienne, marque éclatante d'un revirement de la politique royale, ne survint que le 25 août 1788.

(19) Bareau de Girac, évêque de Rennes depuis 1769. Son rôle étoit autant politique que religieux. Voir sa biographie dans GUILLOTTIN DE CORSON, *Pouillé historique*, t. I, p. 103.